

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui fournissent le service d'exécution d'ordres (janvier 2012).

L'engagement de MW Gestion

En tant que Société de gestion de portefeuille, MW Gestion a le devoir et l'obligation de faire exécuter les ordres résultant des décisions d'investissement aux meilleures conditions possibles.

En conséquence MW Gestion a développé un processus de sélection des intermédiaires à qui elle confie les tâches d'exécution afin d'assurer le meilleur résultat possible à ses clients sous mandats et aux porteurs de parts de ces FCP.

Le processus de meilleure sélection

Pour ce faire, MW Gestion a sélectionné, pour chaque catégorie d'instruments financiers, un ou plusieurs intermédiaires qui lui ont communiqué leur politique d'exécution d'ordre détaillée.

La sélection a été faite en prenant en compte une batterie de critères qualitatifs et quantitatifs dont celui du coût total de la transaction.

Evaluation et contrôle

Des contrôles réguliers de la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés sont effectués dans le cadre du plan de contrôle permanent et périodique de MW Gestion.

Une revue et une réévaluation des intermédiaires sont effectuées au moins une fois par an afin de permettre l'adaptation nécessaire à la mise en place de cette politique de « meilleure sélection ».